

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
du Pays Midi-Quercy**

Règlement de la consultation :

Numéro du marché : 2011AT1

Axe 5 : Appui à l'Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi

Date et heures limites de réception des offres
Mardi 29 mars 2011 – 17 heures

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 -Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Appui à l'Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi

Dans le cadre de la programmation 2007-2013, il s'agit de permettre au PLIE du Pays Midi-Quercy de répondre à ses obligations de bonne gestion de FSE en suivant le guide de procédure.

1.2 – Etendue de la consultation :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Elle consiste en :

- l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site internet du Pays Midi-Quercy
- Remise du DCE consultation aux sociétés en faisant la demande auprès du service PLIE ou/ et en téléchargement sur le site du Pays Midi-Quercy
- Remise simultanée des candidatures et des offres
- Choix de l'attributaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres avec les candidats en tant que de besoin.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en phases.

1.4 – Condition de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation de la prestation.

1.5 – *Nomenclature communautaire* :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
Service de conseil en gestion de projets (72 22 40001)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché :

La durée du marché est fixée par l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être modifié

2.2 – Variantes et options :

2.2.1- Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

2.2.2- Option :

Sans objet.

2.3 – Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4- Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les études seront financées selon les modalités suivantes : FSE

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution :

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- le cahier des clauses particulières (C.C.P.)

Ce dossier peut-être retiré ou téléchargé jusqu'à la date limite de remise des offres figurant en première page du présent document.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Règlement de la consultation (RC) Appui à l'assistance technique du Plan Local Insertion

Emploi

Axe 5 AT-2011-2012

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1- Documents à produits :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 des marchés publics :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics. A cet effet, les candidats sont invités à produire, soit une déclaration sur l'honneur à dater et signer, soit le DC5 version octobre 2010.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 4 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles (DC5 Ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années (DC5 ou forme libre)
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel, l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature (DC5 Ou forma libre)
- Indication des titres, d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables dédiés à l'exécution des missions (consultants de niveau D.E.C.F. (Diplômes d'Etudes Comptables et Financières) ou équivalent et expérience exigée dans la direction administrative et financière, dans l'accompagnement, dans la gestion des crédits européens (FSE), des PLIE en lien étroits avec les autorités institutionnelles (DIRECCTE).
- Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Et/ ou

- tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser les prestations du même nature que prévues au cahier des clauses particulières.

NOTA :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans les mêmes délais.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant pour vocation à être titulaire du contrat
- la décomposition du prix global forfaitaire, à établir par les candidats (celle-ci précisera de manière détaillée la décomposition forfaitaire du prix de chacune des prestations à réaliser)
- une note méthodologique sur chaque étape de la mission détaillant notamment les modalités du contrôle de service fait, les contrôles des opérations en cours de réalisation, les communications avec le maître d'ouvrage...
- le détail prévisionnel des temps passés par type d'intervenant, par mission et distinction du temps / jours sur site du PLIE (ce document sera aussi détaillé que possible)
- un planning détaillé prévisionnel qui précisera les différentes étapes de la mission ainsi que le nombre de réunions / visites sur site estimées par le prestataire
- une note sur les moyens techniques et humains que le candidat se propose de mobiliser pour le suivi de l'opération.
- le Curriculum vitae des personnes qui seront strictement affectées à la mission. Les compétences en gestion des crédits européens (FSE) des PLIE seront déterminantes.

4.2 – Variantes :

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des clauses particulières.

Article 5 ; Sélection des candidats et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Garanties financières
- 2- Capacités techniques et professionnelle

Règlement de la consultation (RC) Appui à l'assistance technique du Plan Local Insertion

Emploi

Axe 5 AT-2011-2012

Page 5 sur 7

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Valeur technique, appréciée au regard de la qualité du mémoire justificatif remis par le candidat, décomposée de la manière suivant : - qualité de la méthodologie proposée sur 40 points - compétences des intervenants et qualité des moyens humains et techniques strictement affectés à la mission sur 20 points	60
2- Prix des Prestataires	40

Pour chacun des critères techniques, la notation sera effectuée de la manière suivante :

Appréciation	Note sur	
	40	20
Insuffisant	0 à 8	0 à 3
Passable	9 à 16	4 à 8
Moyen	17 à 28	9 à 13
Bon	29 à 36	14 à 17
Excellent	37 à 40	18 à 20

Le mode de calcul de la note affecté au prix sera :

$$\text{Note} = \max * \left(1 - \frac{\text{offre} - \text{MD}}{1,5 \text{ MD}}\right)$$

MD = offre moins disante

Max = note maxi (selon pondération)

Offre = montant de l'offre considérée

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours).

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
2011AT1 : Appui à l'Assistance technique du Plan Local Insertion Emploi
Ne pas ouvrir

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 4.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Plan Local Insertion Emploi
12, rue Marcelin Viguié BP82
82800 NEGREPELISSE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

6-2 –Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est demandée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

PLIE du Pays Midi-Quercy
Sarah PARAJON
12, rue Marcelin Viguié BP82
82800 NEGREPELISSE

sarah.parajon@info82.com

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.